

Utilisation acceptable des technologies de l'information et de la communication

Les utilisateurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) du Collège de Technologie forestière des maritimes (CTFM) doivent se conformer à cette politique afin que les TIC soient utilisés légalement, éthiquement, en toute sécurité, de manière responsable et respectueuse. Ces standards d'utilisation acceptable sont nécessaires pour les technologies pour s'assurer de leurs utilisations prévues qui sont ; permettre et soutenir l'enseignement, l'apprentissage et l'administration. Les TIC du CTFM incluent: les instruments comme les ordinateurs, les photocopieurs, les appareils mobiles et les projecteurs de données; mais aussi les logiciels achetés ou développés à l'interne, données électroniques tels que le contenu du site internet ou des informations institutionnelles. Les TIC incluent aussi les Identités CTFM telles que les adresses courriel et des noms de domaine d'internet; et composants du CTFM tels que câbles, est les informations qui traverse intranet. La politique s'applique à tous les utilisateurs hors campus et sur le campus, y compris, le corps professoral, le personnel, les étudiants, les retraités, les anciens, les visiteurs et les invités. L'information suivante est destinée à fournir des modèles d'utilisation acceptable des TIC et n'est pas destiné à être une liste exhaustive.

Pour utiliser les TIC légalement et éthiquement les utilisateurs doivent:

- Limitez tout téléchargement, copie ou distribution de matériaux tels que des publications, des logiciels, de la musique ou des films aux termes de l'accord de licence applicable ou de la Loi canadienne sur le droit d'auteur.
- Maintenir la confidentialité de l'information à laquelle ils ont accès, recueillir ou d'utiliser uniquement des informations autorisées.

Pour utiliser les TIC en toute sécurité les utilisateurs doivent:

- Protéger les identités et les informations sur les comptes en sélectionnant des mots de passe sécurisés, empêchant les autres de voir ou d'obtenir les mots de passe, de vous déconnecter lorsque les comptes ne sont pas en cours d'utilisation et d'assurer qu'une information importante soit sauvegardé.
- Sécurisé l'infrastructure des TIC et les données en installant les derniers logiciel de sécurité et protégé les équipements contre les virus, pop-ups et autres logiciels malveillants.
- Préserver la confidentialité des informations en utilisant des méthodes d'accès sécurisées. Lors de la communication d'informations confidentielles électroniquement choisir les méthodes de communication appropriées en fonction de l'importance, l'utilisation et la confidentialité de l'information.

Pour utiliser les TIC de façon responsable les utilisateurs doivent:

- Être responsable de toutes les activités dans les comptes personnels ou parrainés, en utilisant les comptes et les informations disponibles à travers les comptes uniquement aux fins pour lesquelles ils étaient destinés. Les activités liées à des fins personnelles comme jeux en ligne, et la production de dépliants, d'affiches et invitations doivent avoir lieu sur des technologies non-appartenue par le CTFM.
- Exercé une bonne gestion des TIC en ne mettant pas en danger l'infrastructure des TIC et en utilisant les ressources de manière efficace. Par exemple, pour éviter les déversements accidentels qui pourraient endommager l'équipement, laisser toutes les boissons et la nourriture à l'extérieur du laboratoire d'informatique / bibliothèque; pour empêcher de compromettre ou désactivé accidentellement un ordinateur, installer seulement des logiciels autorisés; supprimer les fichiers désuet; pour économiser du papier imprimer que lorsque c'est nécessaire et envisager d'utiliser l'impression recto verso pour réduire les coûts et réduire l'impact écologique.
- Contribuer à la fiabilité des TIC par la fixation de matériel approuvée seulement, tels que les ordinateurs standard, les imprimantes, les lecteurs flash et autres dispositifs sur le réseau.

Pour utiliser les TIC respectueusement les utilisateurs doivent:

- Être courtois et professionnel dans la communication électronique MCFT comme la messagerie vocale, courriel, SMS et tweeter.
- Être sensible à ce que les gens peuvent voir et entendre dans les espaces publics et les laboratoires informatique. Les informations confidentiels, personnels, ou du matériel potentiellement offensive devrait être visible que par l'utilisateur. Le bruit dans les espaces de travail public, que ce soit de parler, le son de l'ordinateur ou les écouteurs auditifs devrait être silencieux et le comportement devrait être propice à un environnement de travail.
- Partager les ressources. Utiliser le réseau et les ordinateurs du laboratoire seulement pour les travaux de cours. Utiliser seulement un ordinateur à la fois, si d'autres attendent pour travailler, leur donner la possibilité d'utiliser un ordinateur dès que les travaux de cours sont terminés.

Conséquences

Si une infraction a été commise ou est soupçonnée, le CTFM peut retirer l'accès aux TIC de l'utilisateur, avec ou sans notification. Selon l'infraction, la personne pourra faire face à des mesures disciplinaires du CTFM ou à des poursuites judiciaires.

Appel

Les étudiants ou les utilisateurs qui souhaitent faire appel aux restrictions d'accès aux TIC doivent faire appel d'abord au membre de la faculté / personnel qui a imposé la restriction. L'arbitrage final est la responsabilité du directeur adjoint du CTFM.